

Le Directeur académique des services de
l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames, Messieurs les professeurs des
écoles

S/c Mesdames et Messieurs les Inspectrices
et Inspecteurs de l' Education Nationale

IA - DASEN

Marseille, le 19 Janvier 2018

Référence
EB/LM/2018-01-15
Dossier suivi par
Eric Bouteille
Téléphone
04 91 99 66 64
Fax
04 91 99 68 98
Mél.
ce.da-adjoints13@ac-aix-
marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Objet : Programme de développement d'écoles d'immersion en langue (EDIL)

Le programme de développement d'écoles d'immersion en langue sur l'académie d'Aix-Marseille vise à faciliter l'accès à une scolarité à forte dominante linguistique, qui devient un critère important d'efficience de tout système éducatif, et un atout déterminant dans l'attractivité d'un territoire au regard des besoins socio-économiques contemporains.

L'ambition est de doter le territoire académique d'un réseau d'écoles et de collèges d'immersion en langues, afin de conduire des générations d'élèves à une maîtrise élevée d'une (ou plusieurs) langue(s) étrangère(s). Il s'agit donc de structurer une offre de formation bilingue cohérente et pérenne, afin de renforcer l'ouverture et l'attractivité internationale.

Les expérimentations déjà conduites dans d'autres académies ont permis d'attester que la maîtrise d'une langue étrangère est grandement facilitée par son apprentissage précoce. Elles ont démontré l'efficacité du « bain linguistique », qui se traduit par des enseignements disciplinaires dispensés dans la langue cible (à hauteur de 50% du temps d'apprentissage). Ce dispositif permet à la fois une progression accélérée dans la langue seconde sans préjudice pour la langue première, mais aussi une construction plus solide de connaissances métalinguistiques.

Le projet d'implantation d'une cité scolaire internationale à Marseille participera de cette opération. Cet établissement sera susceptible de scolariser non seulement les enfants des familles qui rejoignent le territoire pour des raisons professionnelles, mais aussi, à terme, les autres élèves souhaitant s'engager dans ce cursus de formation. Aussi, il apparaît important de développer, autour de cette structure, un réseau scolaire qui promeuve des pratiques intensives en langues étrangères.

Le programme pluriannuel vise, dans un premier temps, à labelliser un nombre significatif d'écoles dispensant des enseignements en immersion. La langue support retenue dans l'immédiat est l'Anglais, langue de communication internationale. La cible à terme, d'ici 5 ans, sera une trentaine d'écoles proposant un parcours de formation « en immersion », soit plusieurs milliers d'élèves qui en bénéficieront.

Un travail partenarial

Le programme EDIL est mis en œuvre grâce à un travail partenarial associant :

- L'académie d'Aix-Marseille :
 - Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC)
 - Délégation académique à la formation et l'innovation professionnelle (DAFIP)
 - les corps d'inspection (IA-IPR et IEN)
 - les conseillers pédagogiques spécialisés en langue vivante.
- l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)
- Aix-Marseille Université (AMU)
- CANOPé.

Un dispositif pédagogique

L'organisation retenue consiste à conduire dans des écoles volontaires des enseignements en langue anglaise. Les enseignants dispenseront les mêmes contenus des programmes nationaux, en mettant progressivement en place une parité horaire français-anglais (50 % en français / 50 % en anglais). Les professeurs volontaires devront attester d'un niveau linguistique suffisant et d'une capacité à enseigner en anglais dans différentes disciplines.

Pour y parvenir les équipes pédagogiques et les enseignants peuvent bénéficier d'un parcours de formation conséquent (432 heures) afin de renforcer leur maîtrise de l'anglais, de consolider leurs pratiques d'enseignement, et de valider ainsi le niveau C1 (voire C2) du cadre européen commun de référence en langues.

Une procédure d'engagement collectif et individuel

1- Candidature : les écoles

Les écoles qui souhaitent intégrer le programme EDIL adressent leur candidature au Directeur Académique des services de l'Education nationale (annexe A) du **lundi 22 janvier au vendredi 25 mai 2018**.

Conditions d'examen des candidatures-écoles :

- Les « groupes scolaires » (maternelle et élémentaire) sont traités en priorité. Les écoles maternelles seules ne peuvent pas se porter candidates. Les candidatures d'écoles élémentaires seules seront examinées au cas par cas.
- Un nombre suffisant d'enseignants volontaires pour enseigner en anglais est requis. Ce nombre sera examiné au cas par cas, en fonction du nombre de classes et d'une entrée progressive dans le dispositif.

Ecoles labellisées EDIL (rentrée 2018)

NOMS	Circonscription	Réseau Ecoles Collèges Lycées
Ecoles maternelle et élémentaire CANET AMBROSINI	Marseille 2 Le Canet	Marseille Vieux-Port
Ecoles maternelle et élémentaire GRANADOS	Marseille 5 Corniche	Marseille Calanques
Ecoles maternelle et élémentaire COIN JOLI	Marseille 6 Mazargues	Marseille Calanques
Ecoles maternelle et élémentaire BOTINELLY	Marseille 8 Saint Barnabé	Marseille Timone
Ecole élémentaire SAUVAGINE	Marseille 10 La Rose	Marseille Etoile

2- Candidature : les enseignants

2.1- Les enseignants des écoles candidates ou déjà engagées dans le dispositif EDIL

Les enseignants de l'école, volontaires pour enseigner en anglais, adressent leur candidature à l'inspecteur de l'Education nationale, chargé de mission pour les langues vivantes (annexe B1) du **lundi 22 janvier au vendredi 25 mai 2018**.

2.2- Les enseignants hors écoles EDIL

Les enseignants hors écoles EDIL peuvent faire acte de candidature pour enseigner dans une école d'immersion. Ils adressent leur candidature à l'inspecteur de l'Education nationale, chargé de mission pour les langues vivantes (annexe B2) du **lundi 22 janvier au vendredi 25 mai 2018**.

Condition d'examen des candidatures-enseignants :

Dans tous les cas, un niveau seuil de maîtrise de l'anglais est attendu. Il est recommandé aux enseignants volontaires de se rapprocher des conseillers pédagogiques en langues vivantes afin d'établir, le cas échéant, le programme de travail personnel à réaliser pour atteindre le niveau requis.

3- Liste d'aptitude « EDIL »

Les enseignants volontaires pour enseigner dans une école d'immersion en langue anglaise doivent être inscrits sur une liste d'aptitude « EDIL ». Deux conditions doivent être remplies : avoir un niveau C1 de maîtrise de l'anglais et être en capacité d'enseigner en anglais dans plusieurs disciplines.

Les commissions d'inscription sur liste d'aptitude siégeront aux dates suivantes :

- Première session : semaine du lundi 19 février au vendredi 23 février 2018
- Deuxième session : semaine du lundi 9 avril au vendredi 13 avril 2018
- Troisième session : semaine du lundi 11 juin au vendredi 16 juin 2018

Les candidats font le choix de s'inscrire à l'une d'entre elles, en fonction du temps qu'ils estiment nécessaire pour s'y préparer. Ils peuvent faire appel aux conseillers pédagogiques pour les aider à apprécier leur niveau, estimer le temps de préparation et établir le programme de travail personnel correspondant.

L'épreuve consiste en un entretien de 20 minutes en anglais et l'observation d'une à deux séances de 30 à 45 minutes conduites intégralement en langue anglaise.

Les candidats adressent leur candidature à l'inspecteur de l'Education nationale, chargé de mission pour les langues vivantes (Annexe C) :

- première session : avant le vendredi 26 janvier, délai de rigueur
- deuxième session : avant le vendredi 16 mars, délai de rigueur
- troisième session : avant le vendredi 18 mai, délai de rigueur

L'inscription sur liste d'aptitude donne une priorité au mouvement sur les postes fléchés en école d'immersion. Elle ne débouche pas obligatoirement sur un poste dans une de ces écoles à la rentrée suivante. Le bénéfice de cette inscription est conservé pendant cinq ans.

4- Parcours de formation « EDIL »

Les enseignants volontaires pour enseigner dans une école d'immersion peuvent participer à un parcours de formation de perfectionnement en langue et de renforcement des enseignements disciplinaires en vue d'enseigner en anglais. Ce parcours se déroule sur une année scolaire jusqu'à hauteur d'un mi-temps de service.

A l'issue de la formation, les professeurs dont le niveau de langue atteint le C1 minimum et qui sont en capacité d'enseigner en anglais dans plusieurs disciplines sont inscrits sur la liste d'aptitude « EDIL ».

Plusieurs situations possibles :

- Les enseignants engagés dans le parcours de formation et en poste dans une école EDIL inscrits sur la liste d'aptitude : ils enseignent à la rentrée suivante en anglais dans leur école d'affectation (dans leur classe et/ou par échanges de service).
- Les enseignants engagés dans le parcours de formation et en poste dans une école EDIL non-inscrits sur la liste d'aptitude: ils conservent leur poste, dans leur école d'affectation. Ils bénéficient à la rentrée suivante d'un accompagnement pour enseigner en anglais et d'un complément de formation.
- Les enseignants engagés dans le parcours de formation et en poste dans une école hors-EDIL inscrits sur la liste d'aptitude : ils peuvent postuler pour une école EDIL dans le cadre du mouvement des personnels. Ils seront prioritaires sur les postes fléchés « EDIL ».
- Les enseignants engagés dans le parcours de formation et en poste dans une école hors-EDIL non-inscrits sur la liste d'aptitude : Ils ne peuvent pas postuler sur un poste fléché d'une école EDIL. Ils peuvent néanmoins postuler sur une école de ce type sur un poste ordinaire. Ils peuvent faire appel aux conseillères pédagogiques pour établir leur programme de travail personnel et choisir la session d'inscription sur la liste d'aptitude correspondante.

Enseignant engagé dans le parcours de formation	en poste dans une école EDIL	en poste dans une école hors-EDIL
inscrit sur la liste d'aptitude	enseigne à la rentrée suivante en anglais dans son école.	peut postuler pour une école EDIL, est prioritaire sur les postes fléchés.
non-inscrit sur la liste d'aptitude	conserve son poste, bénéficie à la rentrée suivante d'un accompagnement et d'un complément de formation.	ne peut pas postuler sur un poste fléché, peut postuler sur un poste ordinaire d'une école EDIL.

Les candidats au parcours de formation EDIL adressent leur candidature à l'inspecteur de l'Education nationale chargé de mission pour les langues vivantes (Annexe D) du **lundi 22 janvier au vendredi 25 mai 2018**.

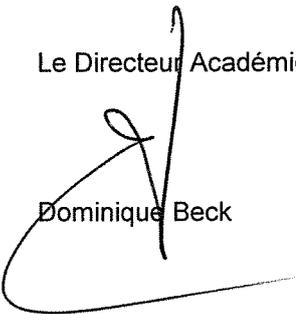
5- Postes fléchés « EDIL »

Dans les écoles d'immersion en langue, des postes sont fléchés « EDIL ». Les enseignants inscrits sur liste d'aptitude « EDIL » sont prioritaires sur ces postes. Le choix entre plusieurs enseignants inscrits sur liste d'aptitude se fait au barème.

Un poste sera fléché « EDIL » si et seulement si un poste est vacant ou si un poste se libère au mouvement. Il ne saurait être exigé d'un enseignant qu'il libère son poste afin que ce dernier soit fléché.

Le Directeur Académique

Dominique Beck





Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ANNEXE A

Candidature Ecole EDIL

Groupe Scolaire:

Circonscription:

Nom de l'école élémentaire:.....

RNE.....

Téléphone:.....

Adresse:

.....
.....

Nombre de classes:.....

Noms des enseignants souhaitant intégrer le dispositif EDIL:

.....
.....

Nom de l'école maternelle:.....

RNE.....

Téléphone:.....

Adresse:

.....
.....

Nombre de classes:.....

Noms des enseignants souhaitant intégrer le dispositif EDIL:

.....
.....
.....

Pour les enseignants souhaitant intégrer le dispositif EDIL, veuillez doubler cette « candidature Ecole » par une « candidature Enseignant » (annexe B1).

Structure du groupe scolaire								
	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Nombre de classes								
Nombre d'élèves								
Préciser si cours doubles								



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ANNEXE C

Demande d'inscription sur liste d'aptitude EDIL

Cette demande est à accompagner d'une fiche « d'inscription enseignant » Annexe B.

Nom: **Nom de jeune fille:**.....

Prénom:.....

Adresse:

.....
.....

Téléphone:..... **Courriel:**.....

Ecole de rattachement:.....

Circonscription:

Je soussigné(e) demande mon inscription sur la liste d'aptitude « EDIL » lors de la commission :

1. Du lundi 19 février au vendredi 23 février

2. Du lundi 9 avril au vendredi 13 avril

3. Du lundi 11 juin au vendredi 16 juin

A,

Le

Signature du candidat:



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ANNEXE D

Demande d'inscription à la formation EDIL

Cette demande est à accompagner d'une fiche « d'inscription enseignant » Annexe B.

Nom: **Nom de jeune fille:**.....

Prénom:.....

Adresse:

.....
.....

Téléphone:..... **Courriel:**.....

Ecole de rattachement:.....

Circonscription:

Etes-vous titulaire dans une école inscrite au dispositif EDIL: oui
non

*Je soussigné(e) demande mon inscription à
la formation EDIL pour l'année scolaire 2018-2019.*

A,

Le
Signature du candidat: